

**Province de Québec
MRC du Haut-Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **15 août 2017**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :
Monsieur David Masse, conseiller # 2
Madame Lise Pratte, conseillère # 3
Poste vacant, conseiller # 5
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

Sont absents :
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Bruno Gobeil. Madame Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h10 par Monsieur le Maire de la Municipalité de La Patrie. Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, **appuyée** par Monsieur David Masse, l'ordre du jour est adopté.

2017-08-192 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 11 et 18 juillet 2017

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, **appuyée** par Monsieur David Masse, les procès-verbaux du 11 et 18 juillet 2017 sont approuvés.

2017-08-193 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

4. Période de questions

Aucune présence dans la salle.

5. Rapport-chef de pompier

Aucune demande.

6. Rapport de la voirie

Aucune demande.

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

Lettre - A : Avis de motion règlement d'emprunt relatif aux travaux de remplacement de conduite d'eau potable de la rue Notre-Dame Est sur une distance approximative de 340 mètres et dépenses afférentes

Avis de motion est donné par Madame Lise Pratte, indiquant qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement d'emprunt relatif aux travaux de remplacement de conduite d'eau potable de la rue Notre-Dame Est sur une distance approximative de 340 mètres et dépenses afférentes

2017-08-194 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - B : Invitation portes ouvertes Cookshire-Eaton

Refusé

Lettre - C : Demande de soutien financier Place aux jeunes du Haut-St-François

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Masse
APPUYÉ par Madame Lise Pratte
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal de La Patrie accorde un montant de 145 \$ sur son budget 2018, à Place aux jeunes du Haut-St-François qui a pour mission de favoriser la migration, l'établissement et le maintien de jeunes âgées de 18 à 35 ans dans la MRC.

2017-08-195 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - D : Demande de financement SAE

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Pratte
APPUYÉ par Monsieur David Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie accepte la demande de financement de 6 200 \$ de la SAE.

2017-08-196 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, appuyée par Monsieur David Masse, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant **78 267.52 \$**, référence aux chèques numéros **8916 à 8923, 8927 à 8954, 201700304 à 201700342** et autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2017-08-197 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

10. Rapport du maire

Le maire donne un compte rendu sur les dossiers en cours.

11. Période des questions

Aucune présence dans la salle.

12. Ajournement de la séance

Il est **proposé** par Monsieur Michel Morin

QUE le conseil ajourne la présente séance le mardi 29 août à 19 h 30.

Il est 19 h 30

2017-08-198 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Bruno Gobeil
Maire

Johanne Latendresse
Directrice générale,
secrétaire-trésorière

Je, **Bruno Gobeil**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Bruno Gobeil,
Maire